

PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES DE CONDUITE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE COLLECTIF

OBJECTIFS

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les copropriétés dans l'optimisation de leur système de chauffage, en particulier quand des travaux d'isolation ont été réalisés. Car si l'isolation des bâtiments diminue fortement les besoins énergétiques, les installations de chauffage ne sont bien souvent pas réglées en conséquence, provoquant des températures dans les appartements trop élevées ou déséquilibrées et des économies d'énergie insuffisantes.

Pour les autres copropriété l'idée est également d'aller chercher des économies sur les charges communes sans avoir réalisé de travaux d'isolation par la vérification et l'ajustement du fonctionnement de la chaufferie.

DESCRIPTIF

Le partenariat a été initié par un appel à manifestation d'intérêt après avoir rencontré une partie des professionnels intervenant auprès des copropriétés. 7 entreprises ont répondu favorablement à cet AMI.

Une charte définit les engagements respectifs des deux parties qui sont :

- Pour la collectivité, principalement des actions de communication et de mobilisation des syndicats de copropriété et conseils syndicaux,
- Pour les professionnels, la réalisation d'un état des lieux gratuit référençant les actions possibles en les hiérarchisant en terme de priorité, de garantie de bon fonctionnement et de potentiel d'économie.

Pour les copropriétés qui terminent leurs travaux d'isolation (programme Mur Mur) une rencontre tripartite (copropriété, CS et syndic/exploitant/ALEC) en chaufferie est proposée pour engager des actions sur la base de l'état des lieux préalablement réalisé par l'exploitant.

LA BONNE PRATIQUE EN CHIFFRES

7 entreprises engagées
(4 groupes, 3 locales)

+ DE 10 diagnostics simplifiés réalisés
ou en cours avec préconisations

DES ACTIONS DE COMMUNICATION AUPRÈS DE...

45 agences de syndic
(100 gestionnaires) **140** copropriétés

RESSOURCES

- Phase de préparation/rencontre des acteurs/signature de la charte assez longue s'étalant sur 2 années
- Un chargé de mission sur 10 jours/an
- Mobilisation des copropriétés par chacun des chargés de mission accompagnant les copropriétés
- Impression de plaquettes pour les prestataires à destination de leurs clients



mur mur 2
CAMPAGNE ISOLATION

**MAINTENANCE ET CONDUITE
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
ET D'EAU CHAUDE COLLECTIVES :
LES ENTREPRISES LABELLISÉES**

**COPROPRIÉTAIRES : POURSUIVEZ ET CONSOLIDEZ
VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LA DURÉE**

